COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260605-2026_43-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 11 **Présents : 6** **Votants : 9**

Quorum : 6

Présents : CHAMPION Thomas, GASCHY Isabelle, LIVET David, ORIAL Brigitte, POUTARAUD Pascal, ROUGIER serge ;

Excusés: BOUCLE SIRIEIX Christine (procuration à Serge ROUGIER), LEUENBERGER Susanne (procuration à Brigitte ORIAL), VERRON Pascale (procuration à Isabelle GASCHY);

Absents : BELMON Patrick, TOULOTTE Carole.
Monsieur David LIVET a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2026.

2026/43 Désignation du représentant communal à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) de la Communauté de communes Les Portes de Vassivière

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-5-1 relatifs à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) ;
Vu les statuts de la Communauté de communes les Portes de Vassivière ;
Considérant que la CLECT est chargée d'évaluer les charges transférées par les communes à la Communauté de communes, conformément aux compétences exercées par celle-ci ;
Considérant que la CLECT doit être composée d'un représentant de chaque commune membre, désigné par le conseil municipal.

Le maire demande au conseil de désigner un représentant au sein de la CLECT de la Communauté de communes Les portes de Vassivière ainsi qu'un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 09 voix pour, 00 voix contre, et 00 abstention

- **Désigne** Monsieur David LIVET en qualité de représentant titulaire de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la communauté de communes ;
- **Désigne** Mme Isabelle GASCHY en qualité de représentant suppléant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la communauté de communes ;
- **Charge** Mr le maire de notifier la présente délibération à la Communauté de communes les Portes de Vassivière et de procéder à toutes les formalités nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président de séance ***Le Secrétaire de séance***

Transmis en Préfecture le 11 juin 2026, publié le 11 juin 2026